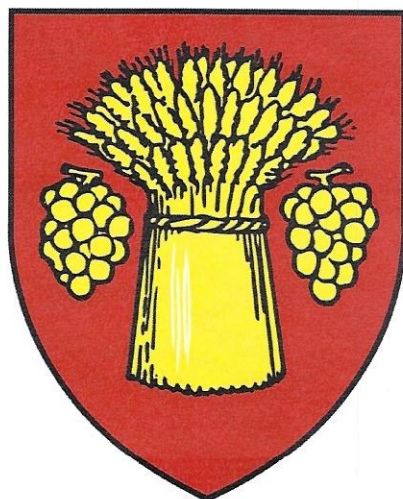


**Commune de Vich, Procès-verbal No 14, 2016/2021  
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL GÉNÉRAL  
du 3 décembre 2019  
tenue à la nouvelle salle du bâtiment multifonctions  
à 20h00**



➤ Communications générales .....	115
➤ Assermentations .....	115
➤ Appel nominal .....	115
➤ Adoption du procès-verbal du 01.10.2019. ....	115
➤ Adoption de l'ordre du jour proposé .....	115
1. Préavis n°3/2019-2020 – Budget du ménage communal pour l'année 2020. ....	115
2. Préavis n°4/2019-2020 - Demande de crédit de 200'000 CHF pour l'assainissement de l'éclairage public des routes communales.....	116
3. Liste des préavis connus pour la prochaine séance .....	118
4. Divers .....	118
➤ Communications des délégués aux associations locales (STEP, SDIS, AISE, Région de Nyon).....	118
➤ Communications municipales .....	118
➤ Communications du bureau.....	119
5. Propositions individuelles .....	119
➤ Contre-appel .....	120
➤ Clôture de la séance.....	120

## ➤ COMMUNICATIONS GÉNÉRALES

Le **Président**, M. Roger **BRAND** salue l'Assemblée et la Municipalité. Il salue la présence de M<sup>me</sup> Laura **LOSE** pour le Journal de la Côte.

Le **Président** donne la parole au Syndic, M. Michel **BURNAND** :

« Bienvenue dans le nouveau bâtiment multifonctions. C'est votre bâtiment Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers. Ce soir ce n'est pas l'inauguration de ce formidable outil de travail que vous nous avez accordé, mais la primeur de son utilisation pour vous remercier de votre soutien pour ce projet. Je salue la présence de M. Laurent **FRAGNIERE** et M. Anthony **TAUXE** de l'entreprise de eo-architectes SA, de M. **VALLAT** partenaire SA. Nous avons également invité ce soir le responsable de l'épicerie le « Tapassion » qui nous servira l'apéritif dinatoire par la suite et fera une présentation. Il fait froid mais la salle a été au courant d'air toute la journée, en raison de modification de portes fenêtres ».

Le **Président** indique que le bureau a envoyé une lettre aux conseillers qu'on ne voyait jamais au séance de conseil et nous donne lecture de trois lettres de démission, celle de M. **Michele MODENA**, de M. **Jean-Benoît GUXE** et de M<sup>me</sup> **Christine PLUSS**.

## ➤ ASSERMENTATIONS

Le **Président** invite l'assemblée à se lever pour l'assermentation de M. **Stéphane DEMUYNCK** et M. **Levent GUVEN** qui deviennent conseillers, après lecture et acceptation de la promesse.

## ➤ APPEL NOMINAL

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal. Avec **45** membres présents sur **67**, *le quorum est atteint, la séance est ouverte.*

## ➤ ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 01.10.2019.

Le **Président** demande s'il y a des corrections ou des remarques. Aucunes.

*Le procès-verbal est accepté à forte majorité des votants, 2 abstentions.*

## ➤ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Le **Président** propose d'accepter cet ordre du jour.

*L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des votants.*

### 1. PRÉAVIS N°3/2019-2020 – BUDGET DU MÉNAGE COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2020.

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°3/2019-2020.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucune question. Nous passons au vote.

*Le Préavis n°3/2019-2020 est accepté, moins 5 abstentions.*

## 2. PRÉAVIS N°4/2019-2020 - DEMANDE DE CRÉDIT DE 200'000 CHF POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES ROUTES COMMUNALES.

Le **Président** donne la parole à la commission des routes. Lecture du rapport de la commission par M<sup>me</sup> **Carol WUERSCH**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°4/2019-2020.

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°4/2019-2020.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Paul GERBER** explique que l'extinction de quatre points lumineux sur cinq au chemin du Mollard, malgré les plaintes et discussions avec M. **Jean SOMMER** qui n'a pas jugé nécessaire de rétablir cette situation, met les bordiers dans l'insécurité et l'obscurité totale. Il ne pense pas que le fait d'avoir vu deux ou trois points de rouilles sur des luminaires nécessite le remplacement complet de tous les luminaires du village, mâts et lanternes compris. Les habitants de ce chemin vivent une situation insupportable, le fait que la commission des routes dise que : « suite à une phase d'extinction partielle de luminaires peu convaincante, il a été décidé de les garder tous en fonction ... » est faux. Les objectifs 1 à 3 dans le préavis sont satisfaisants, mais le point n°4, diminuer l'impact sur l'environnement naturel et le point n°5 diminution des coûts sont à discuter. La diminution de 4000 CHF de consommation par an estimée par les ingénieurs démontre qu'il faut 50 ans pour amortir les 200'000 CHF demandés dans le préavis. L'éclairage moderne et efficient qui mettrait Vich comme première ville complètement en LED, comme indiqué dans le rapport de la commission des routes, ne nous rapportera rien.

M. **Jean SOMMER** répond que cette année des tests ont été faits sur l'éclairage public sur la Commune, pour trouver où et comment économiser sur l'énergie, des tests d'abaissements à différents moments de la nuit, qui ont été concluants. Le chemin de la Bassire et du Mollard auront le remplacement total de l'éclairage, car suite aux tests, ils ont démontré qu'en éteignant l'éclairage de un candélabre sur deux, si une panne arrivait, il ne restait que un candélabre sur quatre allumés. C'est le problème survenu au chemin du Mollard, la Municipalité s'est donc rendu compte que ce n'était pas raisonnable et a proposé de TOUS les remplacer avec une intensité réglable et douce.

M. **Paul GERBER** ne comprend pas pourquoi il y a une extinction complète au chemin du Mollard et que la raison de la panne et problèmes techniques sont donnés comme raison ce soir. M. **Jean SOMMER** explique que la SEIC doit remettre la totalité des luminaires en fonction d'ici Noël, mais en ce moment la SEIC est très occupée par la mise en place des illuminations de Noël et c'est également dans ces périodes de froid que certaines pannes arrivent sur les luminaires. La Commune de Vich sera entièrement pourvue de luminaires en LED, à Begnins 2/3 des installations en LED sont déjà présentes. Vich a choisi de proposer en une fois le changement de tous les luminaires pour les routes communales par ce préavis.

M. **Paul GERBER** explique qu'il est normal lors de nouveaux quartiers de mettre les nouvelles installations, mais est-il nécessaire de remplacer toutes les installations maintenant. Les habitants du chemin du Mollard aimeraient garder leur installation, mais avec une garantie de fonctionnement. L'investissement de 200'000 CHF pour juste avoir de la technique avancée n'est

pas justifiée. M. **Jean SOMMER** explique que ces nouvelles installations amèneront des économies d'énergie, des watts seront gagnés.

M<sup>me</sup> **Belinda SCHAER** cette histoire d'éclairage lui tient à cœur, l'économie d'énergie est une chose, la commission des routes a-t-elle contrôlé toutes les installations ? Y a-t-il un problème structurel dans la stabilité ? Elle est allée faire le tour du village, un ou deux mâts sont rouillés, on pourrait grimper dessus, ils tiennent, le remplacement de ces mâts et lanternes avec un acier de Chine, alors qu'ils deviennent juste patinés et magnifiques n'est pas nécessaire. Elle remercie la Municipalité en place il y a 30 ans pour le choix des luminaires, mais la raison de l'environnemental lui fait grimper les mâts ! Les ampoules peuvent être remplacées par des LED, mais il n'est pas nécessaire de changer tous les mâts et lanternes. Est-ce que la SEIC a fait un large devis et est-ce que la Municipalité a demandé des appels d'offre ? M. **Jean SOMMER** répond que les devis ont été établis par la SEIC. L'appel d'offre sera fait par la suite, pour assurer les meilleurs prix pour le choix du matériel, mais la SEIC ne nous vend rien comme matériaux. Les mâts de 30 ans n'assurent plus la stabilité des lanternes et ne sont plus garantis, des accidents pourraient arriver. La majorité des installations doit être remplacée, les ampoules LED ne peuvent pas être mises dans les lanternes, les mâts sont rouillés à la base et ils doivent être remplacés.

M. **Michel JARRAUD** remercie pour la présentation de ce préavis, il est au courant des problèmes d'énergie et est fier des économies faites par la Municipalité, les petits ruisseaux forment les grandes rivières. Il serait apte à répondre aux questions des conseillers sur les économies d'énergie.

M<sup>me</sup> **Heike GOWAL** revient sur le discours de M. **Paul GERBER**, l'amortissement est de 7000 CHF sur 27 ans et non pas sur 50 ans. La pollution lumineuse est importante. Moins de cambriolages et de criminalité sur les chemins les moins éclairés. Elle demande à la Municipalité pourquoi les lampes qui s'allument lors d'un passage n'a pas été pris en compte ? M. **Jean SOMMER** explique que l'éclairage dynamique pourrait être installé sur certains chemins, par exemple le chemin de la Bassire, mais la Grand Rue avec tout le passage c'est compliqué. La SEIC pourra installer dans les armoires une fonction pour cet éclairage.

M. **Jean-Pierre SUTTER** trouve qu'on tourne en rond pour pas grand-chose. Les mâts et lanternes étaient déjà là lors de sa syndication, ils ont plus de 30 ans ! Il est temps de respecter les normes et de remettre ces luminaires en état. Le sentiment de sécurité ou d'insécurité avec l'éclairage n'est pas perçu de la même manière par tous.

M<sup>me</sup> **Josée LEUPIN** trouve plus efficace de proposer un préavis de 200'000 CHF que de revenir deux fois l'année prochaine et encore une fois l'année d'après pour demander des crédits pour des installations par quartier.

M<sup>me</sup> **Sonja FINDERS** demande si les éclairages dynamiques s'allument avec le passage des animaux ? M. **Jean SOMMER** indique qu'avec le progrès ces éclairages dynamiques détectent uniquement les humains.

M<sup>me</sup> **Marguerita DORNIER** habitante de la Grand Rue, est contente d'avoir un luminaire devant chez elle et non pas une installation qui s'allumera à chaque passage. Elle demande également qu'est-ce qu'il sera prévu pour le parking de la Commune ? et pour combien d'années ces installations sont prévues ? M. **Jean SOMMER** explique que ce genre d'éclairage dynamique éclairera le sol et sera complété avec un brise lumière contre la façade. Les parkings seront

éclairés avec un éclairage LED et avec la possibilité de diminuer son intensité. Ces installations sont garanties 30 ans et les LED 100'000 heures.

Le **Président** clôt la discussion. Nous passons au vote.

*Le Préavis n°4/2019-2020 est adopté, 2 contres, 2 abstentions.*

M. **Olivier MONACHON** demande au niveau de la route de l'Etraz, si cette installation est en cours ou est mise en place et demande la possibilité de mettre des brise lumière, car avec cette installation il économise de l'éclairage dans sa maison !! M. **Jean SOMMER** explique que l'éclairage a été renouvelé avec des LED il y a deux ou trois ans sur la route de l'Etraz et qu'il est possible sur demande de mettre des brise lumière.

### **3. LISTE DES PRÉAVIS CONNUS POUR LA PROCHAINE SÉANCE**

Le **Président** donne la parole au Syndic, M. **Michel BURNAND** pour la présentation des préavis connus.

- La reconduction du DISREN, il y a aura une séance publique à la mi-mars sur ce sujet.

### **4. DIVERS**

#### **➤ COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS AUX ASSOCIATIONS LOCALES (STEP, SDIS, AISE, RÉGION DE NYON).**

Le **Président** précise que les délégués pourront rapporter à chaque séance du Conseil Général les décisions qui ont été prises dans ces diverses associations locales.

#### **➤ COMMUNICATIONS MUNICIPALES**

Le Syndic, M. **Michel BURNAND** explique qu'il y a un tout ménage qui va être distribué concernant la collecte des ordures ménagères, suite au jours fériés le ramassage est décalé : jeudi 26.12.2019 et le mardi 31.12.2019.

Une « boîte verte » a été installée contre le mur du greffe, c'est un défibrillateur à disposition et à l'usage de tous. Il propose, s'il y a de l'intérêt, une séance d'essai et d'explication pour l'usage de ce défibrillateur. 450 cas dans le canton de Vaud chaque année, donc son utilisation sauve des vies. Il peut s'utiliser sur des enfants, cette machine calcule tout avec les sondes et peut parler en anglais.

M<sup>me</sup> **Marianne STOECKLIN** propose de faire une séance, car il est très bien d'avoir acheté cet appareil, mais il faut que son utilisation soit le mieux adapté possible.

M<sup>me</sup> **Josée LEUPIN** demande si on peut déplacer cet appareil ou si elle doit rester accrochée au mur ? M. **Michel BURNAND** explique qu'en premier lors d'un accident, il faut appeler le 144 puis commencer le massage cardiaque et aller chercher le défibrillateur, qui est transportable.

Il rappelle que le samedi 21 mars 2020 sera une journée pour l'inauguration de ce nouveau bâtiment.

## ➤ COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** annonce les prochaines séances : le 31 mars 2020, le 30 juin 2020, le 6 octobre 2020 et le 8 décembre 2020.

Le **Président** donne lecture de la lettre de démission du Syndic, M. **Michel BURNAND**, pour le 30 juin 2020.

*L'assemblée l'applaudit.*

## 5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M<sup>me</sup> **Valérie MULLER** demande des précisions sur la 5G. L'antenne à Gland a des répercussions sur Vich, que pense faire la commune à ce sujet. Le Syndic, M. **Michel BURNAND** explique que pour le moment aucune demande pour ces antennes sur la Commune, il y en a déjà une sur Vich, sur l'entrée de l'autoroute. M<sup>me</sup> **Valérie MULLER** demande des précisions sur la commune de Coinsins, car elle voulait mettre une antenne vers le préau de l'école, elle demande si la Commune a eu des discussions avec les autres communes alentour. La réponse est NON. M<sup>me</sup> **Carol WUERSCH** précise que l'antenne de Gland rayonne jusque sur Vich.

M. **Michel BURNAND** explique que nos téléphones portables rayonnent beaucoup plus que ces antennes 5G, aucunes modifications sur les antennes n'est prévue pour l'instant. M. **Olivier MONACHON** explique que l'antenne est prévue vers l'école Longchamp sur Gland, donc elle rayonnera sur Vich, il demande si dans l'assemblée, une personne connaîtrait les effets nocifs de ces antennes ? M. **Michel BURNAND** explique, qu'il est dans ce domaine, possédant des antennes et qu'aujourd'hui sur les antennes existantes tous les opérateurs peuvent émettre de la 5G, avec les mêmes fréquences que la 4G existante, mais le protocole du transport des informations pour la 5G est plus sophistiqué si on veut plus de bandes passantes, il faut des microondes et donc allez plus haut dans les fréquences et l'intensité de celles-ci, donc du rayonnement. Sunrise fait déjà de la 5G mais sur des fréquences autorisées. Les normes suisses sont plus strictes que les normes européennes. M. **André JAQUET** explique que la 5G fonctionne sur le même principe que la 4G, mais si les opérateurs augmentent la puissance et l'intensité, les communes auront certainement leur mot à dire sur ce rayonnement. L'impact sur la santé n'est pas complètement maîtrisé. C'est à chacun à savoir s'il veut de cette technologie, de plus en plus d'objets connectés ou pas chez lui. M. **Michel BURNAND** indique que quand il y a une modification sur ces installations, il y a la mise à l'enquête publique, qui est disponible sur le site du géo portail du Canton. Les nouvelles voitures depuis cette année ont un téléphone, insérer par l'usine d'office et en cas d'urgence le téléphone est fonctionnel.

M<sup>me</sup> **Sonja FINDERS** demande s'il y a des projets pour l'ancienne salle communale et le stand de tir ? M. **Michel BURNAND** explique que le stand de tir est mis à disposition pour les scouts, pour stocker du matériel et que la salle communale sera mise à disposition de club de sport et en location pour les sociétés et les habitants.

M<sup>me</sup> **Josée LEUPIN** remercie la Municipalité pour avoir rappelé le coq réalisé par Antoine Poncet, sculpteur et fils de M. Marcel PONCET, à qui nous avons dédié la place principale du village.

Le **Président** propose de modifier la destination des jetons de présence pour l'année 2019. Il demande si l'assemblée aimerait proposer d'autres associations.

M<sup>me</sup> **Belinda SCHAER** propose l'association « les Copains » en Valais, chiens éduqués pour aider les personnes handicapées. C'est une œuvre de bienfaisance qui a peu de moyens.

Le **Président** demande de voter soit pour l'association des cartons du cœur de Gland, ou « les Copains » en Valais :

<u>Vote</u> : Les Copains	10 voix pour
Cartons du Cœur	Majorité

*Les jetons de présences 2019 seront reconduits pour les Cartons du Cœur de Gland.*

➤ **CONTRE-APPEL**

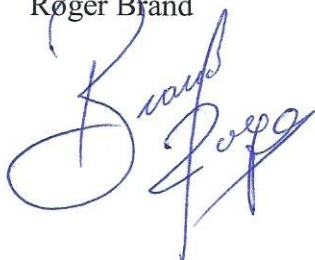
Le **Président** dispense l'assemblée du contre-appel.

➤ **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le **Président** souhaite de belles fêtes de fin d'année à toute l'Assemblée et clôt la séance à 21h30.

Au nom du Conseil Général

Le Président  
Roger Brand



La Secrétaire  
Valérie Zeender

